

## SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quarte mars, à vingt heure trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Rémi CHAMBAUD, Maire.

**Présents** : CHAMBAUD Rémi, VOLPOET Pascal, MARANDET Christian, FILLOD Damien, BEUQUE Catherine, MARQUET Bérengère, JACQUEMARD Gabriel, BETHAZ Christophe et NOIROT Perrine.

**Excusés ou absents** : MARTINS Marc-Antoine, BASTILLE Emilie ayant donné pouvoir à MARQUET Bérengère, LECAUX Sylvie et Brendan GREFFIER.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Christian MARANDET

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

1. **Validation du compte-rendu du 21 janvier 2019**
2. **Budget général, budget eau, budget forêt et budget lotissement – Exercice 2018 :**
  - Approbation des comptes administratifs
  - Approbation des comptes de gestion
  - Reprise des résultats des comptes administratifs 2018
3. **Préparation du budget 2019 :** validation du tableau des investissements
4. **Tourbière de la Brure :** approbation du nouveau plan de gestion
5. **Prairies marneuses de Montsevely :** approbation d'un bail civil à clauses environnementales et d'une convention pluriannuelle de pâturage – Validation des loyers
6. **Questions diverses :**

## 1. Validation du compte-rendu du 21 janvier 2019

Aucune remarque n'étant apportée, le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## 2. Budget général, budget eau, budget forêt et budget lotissement – Exercice 2018 :

### 2.1 Approbation des comptes administratifs

Le Maire présente les comptes administratifs 2018 qui se résument ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
<b>1. Budget principal</b>				
Investissement	-177 883,48 €	0,00 €	259 487,52 €	81 604,04 €
Fonctionnement	350 184,73 €	215 883,48 €	-54 176,88 €	80 124,37 €
<b>Total budget principal</b>	<b>172 301,25 €</b>	<b>215 883,48 €</b>	<b>205 310,64 €</b>	<b>161 728,41 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
<b>2. Budget Eau</b>				
Investissement	19 646,65 €	0,00 €	-8 115,88 €	11 530,77 €
Fonctionnement	28 342,64 €	0,00 €	20 078,16 €	48 420,80 €
<b>Total budget Eau</b>	<b>47 989,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 962,28 €</b>	<b>59 951,57 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
<b>3. Budget Forêt</b>				
Investissement	-9 855,00 €	0,00 €	8 190,67 €	-1 664,33 €
Fonctionnement	91 265,10 €	9 855,00 €	158 909,83 €	240 319,93 €
<b>Total budget Forêt</b>	<b>81 410,10 €</b>	<b>9 855,00 €</b>	<b>167 100,50 €</b>	<b>238 655,60 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
<b>4. Budget Lotissement</b>				
Investissement	-136 198,39 €	0,00 €	-65 500,58 €	-201 698,97 €
Fonctionnement	77 517,00 €	0,00 €	0,00 €	77 517,00 €
<b>Total budget Lotissement</b>	<b>-58 681,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-65 500,58 €</b>	<b>-124 181,97 €</b>

<b>TOTAL 1 + 2 + 3 + 4</b>	<b>243 019,25 €</b>	<b>225 738,48 €</b>	<b>318 872,84 €</b>	<b>336 153,61 €</b>
----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence de Pascal VOLPOET, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes dressés par Rémi CHAMBAUD, Maire ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Autorise du Maire à signer tout document afférent.

Observations :

Pour la préparation du budget principal 2019, il est demandé qu'un état des dépenses électriques sur plusieurs années soit dressé et présenté au Conseil municipal.

Pour la préparation du budget lotissement, il est demandé qu'un bilan de l'opération soit dressé et présenté au Conseil municipal.

## 2.2 Approbation des comptes de gestion

Le Maire présente au Conseil municipal les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.



Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé aux opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et autorise le Maire à signer tout document afférent.

## 2.3 Reprise des résultats des comptes administratifs 2018

### 2.31 Affectation du résultat du budget principal :

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de -54 176,88 €, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	-54 176,88 €
B. Résultat antérieur reporté	134 301,25 €
<b>C. Résultat à affecter (B – A)</b>	<b>80 124,37 €</b>
D. Solde d'exécution d'investissement	81 604,04 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	-180 700,00 €
<b>F. Besoin de financement (D+E)</b>	<b>99 095,96 €</b>
<b>AFFECTATION = C dont :</b>	<b>80 124,37 €</b>
G. Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
H. Report en fonctionnement R 002	80 124,37 €
<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>54 176,88 €</b>

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 2.32 Affectation du résultat du budget Eau :

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 20 078,16 €, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	20 078,16 €
B. Résultat antérieur reporté	28 342,64 €
<b>C. Résultat à affecter (B – A)</b>	<b>48 420,80 €</b>
D. Solde d'exécution d'investissement	11 530,77 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>F. Besoin de financement (D+E)</b>	<b>11 530,77 €</b>
<b>AFFECTATION = C dont :</b>	48 420,80 €
<b>G. Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>H. Report en fonctionnement R 002</b>	48 420,80 €
<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 2.33 Affectation du résultat du budget Forêt :

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 158 909,83 €, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	158 909,83 €
B. Résultat antérieur reporté	81 410,10 €
<b>C. Résultat à affecter (B – A)</b>	<b>240 319,93 €</b>
D. Solde d'exécution d'investissement	-1 664,33 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>F. Besoin de financement (D+E)</b>	<b>-1 664,33 €</b>
<b>AFFECTATION = C dont :</b>	240 319,93 €
<b>G. Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	1 664,33 €
<b>H. Report en fonctionnement R 002</b>	238 655,60 €
<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 2.34 Affectation du résultat du budget Lotissement :

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	0,00 €
B. Résultat antérieur reporté	77 517,00 €
<b>77 Résultat à affecter (B – A)</b>	<b>77 517,00 €</b>
D. Solde d'exécution d'investissement	-201 698,97 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>F. Besoin de financement (D+E)</b>	<b>-201 698,97 €</b>

<b>AFFECTATION = C dont :</b>	77 517,00 €
<b>G. Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>H. Report en fonctionnement R 002</b>	77 517,00 €
<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>0,00 €</b>

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 3. Préparation du budget 2019 : validation du tableau des investissements

Le Maire présente le tableau des investissements prévisionnels 2019. (Cf. tableau annexé).

Après débat, il est proposé :

- d'intégrer le projet de rénovation des WC publics pour un montant de 5 000 € HT ;
- de différer au budget 2020 la proposition de réfection de la rue des marais.

Sur la base des résultats des comptes administratifs et du tableau prévisionnel des investissements, il est proposé que la commission des finances prépare le budget 2019 qui sera ensuite soumis au vote du Conseil municipal.

### 4. Tourbière de la Brure : approbation du nouveau plan de gestion

Pour faire suite au plan de gestion 2009-2013 de la tourbière de la Brure, le Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté a procédé à son premier renouvellement qui s'appliquera sur la période 2018-2027. Ce plan de gestion qui a été présenté aux élus le 21 janvier dernier vise les objectifs suivants :

- ⇒ 1. Maintenir, voire accroître la richesse écologique de la tourbière et des milieux annexes et améliorer ses fonctions de zone humide.
- ⇒ 2. Sensibiliser la population locale à la fragilité, la richesse et à la nécessaire préservation du site et l'informer des opérations menées.
- ⇒ 3. Suivre la tourbière, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la gestion mise en œuvre.

Le plan de gestion intègre le programme d'opérations ci-dessous :

Objectifs du plan de gestion	Opérations
<b>1. Maintenir, voire accroître la richesse écologique de la tourbière et des milieux annexes et améliorer ses fonctions de zone humide.</b>	
1.1 Favoriser la naturalité d'écosystèmes humides sur le site	F1 : Maintien de la libre évolution des boisements
	F2 : Elimination des espèces invasives
1.2 Contenir l'enfrichement des milieux ouverts d'intérêt patrimonial	F3 : Entretien localisé des ligneux (secteurs à enjeux)
1.3 Favoriser la mise en place de pratiques agropastorales extensives sur certains secteurs de la tourbière et en périphérie	F4 : Accompagnement de la mise en place d'un pâturage extensif
1.4 Poursuivre la restauration hydrologique	E1 : Accompagnement de projets de restauration hydraulique amenés à impacter positivement la tourbière et la zone humide environnante
1.5 Travailler en cohérence à l'échelle d'un réseau de sites	B1 : Etablissement d'un périmètre d'animation foncière
	B2 : Mise en œuvre de la stratégie foncière définie
<b>2. Sensibiliser la population locale à la fragilité, la richesse et à la nécessaire préservation du site et l'informer des opérations menées.</b>	
2.1 Maintenir et développer les partenariats avec les acteurs locaux	A1 : Information et échanges avec les partenaires conventionnels, techniques ou institutionnels
	D1 : Accompagnement de l'entretien du réseau de drainage par l'association foncière

2.2 Sensibiliser la population locale à la préservation de leur patrimoine naturel et à celle des zones humides en général	K1 : Organisation de réunions d'information et/ou des sorties de découverte à destination des habitants de la commune
	K2 : Réalisation d'animations de sensibilisation pour les écoles du secteur
	L1 : Réalisation d'un document de vulgarisation du plan de gestion (fiche-site)
	L2 : Information des habitants via les médias locaux
<b>3. Suivre la tourbière, approfondir les connaissances et évaluer les résultats de la gestion mise en œuvre.</b>	
3.1 Suivre l'évolution des habitats et des espèces	I1 : Poursuite des suivis des habitats mis en place
	I2 : Poursuite des suivis de la fonctionnalité de la zone humide
	I3 : Suivi des habitats nouvellement créés
	I4 : Surveillance des espèces patrimoniales
3.2 Développer le niveau de connaissances du patrimoine naturel et de la fonctionnalité du site	H1 : Etude du peuplement se syrphes
	H2 : Actualisation des inventaires des champignons et des bryophytes du site
	H3 : Amélioration progressive des connaissances sur les groupes non inventoriés
	H4 : Accompagnement de projets d'étude sur la fonctionnalité de la zone humide
	H5 : Réactualisation des inventaires faunistiques à mi-parcours et au terme du plan de gestion
	H6 : Réactualisation de l'inventaire floristique et de la cartographie des habitats à mi-parcours et au terme du plan de gestion
3.3 Evaluer le plan de gestion et les opérations mise en œuvre	A2 : Bilan des opérations
	C1 : Evaluation du plan à mi-parcours et au terme de sa mise en œuvre



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le nouveau plan de gestion de la tourbière de la Brure qui s'appliquera sur la période 2018-2027 ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

## **5. Prairies marneuses de Montsevely : approbation d'un bail civil à clauses environnementales et d'une convention pluriannuelle de pâturage – validation des loyers**

### **5.1 Prairies humides de la pâture de Montsevely**

Le Maire rappelle que dans le cadre des convention signées avec le Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté, ce dernier a rédigé un projet de bail entre la commune et deux locataires (Sophie VALLET et Morgan RIGOULET) en vue d'assurer la gestion durable des prairies humides de la pâture de Montsevely sur la propriété communale d'une surface de 6 ha 51 a 46 ca. Il s'agit d'un bail civil à clauses environnementales avec des particuliers ayant pour objet la mise en pâturage de chevaux pour leur nourrissage dans le cadre d'une activité non économique. La durée est de 5 ans avec reconduction par accord tacite des signataires.

Au regard des contraintes de gestion pour garantir la qualité environnementale des usages, il est proposé un

loyer annuel de 13,06 €/ha/an soit environ 85,08 € par an.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le bail de location annexé à la présente délibération ;
- Fixe le loyer annuel à 13,06 €/ha/an soit 85,08 € par an ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

### **5.2 Pelouses marneuses de la pâture de Montsevely**

Le Maire rappelle que dans le cadre des convention signées avec le Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté, ce dernier a rédigé un projet de convention pluriannuelle de pâturage sur le périmètre de la forêt communale, qui est établie entre la commune, l'ONF et deux bénéficiaires (Sophie VALLET et Morgan ROGOULET) en vue d'assurer la gestion durable des pelouses marneuses de la pâture de Montsevely sur la propriété communale d'une surface de 4 ha 28 a 12 ca. Cette convention a pour objet la mise en pâturage de chevaux pour leur nourrissage dans le cadre d'une activité non économique. La durée est de 5 ans renouvelable tacitement par période de cinq ans.

Au regard des contraintes de gestion pour garantir la qualité environnementale des usages et la préservation de milieux et d'espaces remarquables, il est proposé un loyer annuel de 6,53 €/ha/an soit 27,96 € par an.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valider la convention pluriannuelle de pâturage annexée à la présente délibération ;
- Valider le loyer annuel de 6,53 €/ha/an soit 27,96 € par an ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

## **6. Questions diverses :**

---

### **6.1 Préparation du budget 2019 – Dates des prochaines réunions**

- Commission des finances : 25/03/2019 à 20 h 30
- Réunion maire et adjoints : 01/04/2019 à 20 h 30
- Réunion du Conseil municipal : 08/04/2019 à 20 h 30

Au besoin, une réunion supplémentaire de la commission des finances sera fixée.

### **6.2 Cimetière : projet de plantation**

Christian MARANDET transmet à l'ensemble du Conseil municipal son projet de diaporama pour une réunion publique. Chacun est invité à faire part de ses observations et de ses compléments. Une date de présentation publique sera fixée prochainement.

### **6.3 Salon Lettres & Palettes**

Catherine BEUQUE rappelle au Conseil municipal que le salon Lettres & Palettes se teindra les samedi 9 et dimanche 10 mars prochains à la salle polyvalente.

### **6.4 Lyre andelotienne : proposition d'organisation d'un festival des harmonies**

Par un courrier en date du 2 mars 2019, la Lyre andelotienne fait part de son souhait d'organiser un festival des harmonies le samedi 14 septembre 2019 si aucune autre manifestation n'est envisagée. Afin d'obtenir une subvention du Département du Jura, la Lyre sollicite une participation de la commune à hauteur de 1 000 €. Cette demande sera soumise au Conseil municipal lors du vote de budget 2019.